

du Boisbaudry

Bretagne, mars 1689

Preuves de la noblesse de Marie Germain du Boisbaudri de Langan, présenté pour être reçu page du Roi dans sa Grande Ecurie, sous le commandement de S. A. monseigneur le comte d'Armagnac, grand ecuyer de France ¹.

*D'or à deux fasses de sable chargées de cinq besans d'argent, trois sur l'une et deux sur l'autre.
Casque de front couronné d'un cercle de baron.*

Marie-Germain du Boisbaudri de Langan, 1672.

Extrait du régitre des batesmes de la paroisse de Saint Estienne de Rennes, signé par collation du 2 de novembre de l'an 1682 Monneraie, recteur de cette église, portant que Marie Germain, né le 8 d'octobre de l'an 1672 du mariage de messire Giles du Boisbaudri, seigneur de Langan, conseiller du Roi et son avocat general au Parlement de Bretagne, et de dame Marie Anne de Montulé, sa femme, fut batisé le 20^e du même mois de la même année.

I^{er} degré, pere et mere. Giles du Boisbaudri seigneur de Langan, Marie Anne de Montulé sa femme, 1662. *De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois molettes de même, deux en chef et une en pointe.*

Contract de mariage de messire Giles du Boisbaudri, chevalier, seigneur de Langan, conseiller du Roi en ses Conseils et son avocat general au Parlement de Bretagne, fils aîné et heritier principal et noble de messire Gabriel du Boisbaudri, chevalier seigneur de Langan, et de dame Jaquine de la Touche sa veuve, avec demoiselle Marie Anne de Montulé, veuve de messire François Boux, seigneur de la Varenne, et fille de François de Montulé, ecuyer seigneur de Longlée. Ce contract du 16 de novembre de l'an 1662 reçu par Belon notaire à Rennes.

II^e degré, ayeul et ayeule. Gabriel du Boisbaudri, seigneur de Langan, Jaquine de la Touche sa femme, 1629. *D'argent à un lion de sable.*

Contract de mariage de messire Gabriel du Boisbaudri, seigneur de Langan et de Saubois, avec demoiselle Jaquine de la Touche, fille et heritiere principale et noble de messire Jean de la Touche, seigneur de Saint Thomas. Ce contract du 22^e fevrier de l'an 1629 reçu par des Mortiers, notaire à Nantes.

Partage noble et en juvigneurie donné le 20^e de janvier de l'an 1633 par messire Gabriel du Boisbaudri, seigneur de Langan et de Saubois, à Eustache du Boisbaudri son frere, ecuyer sieur du Coudrai, dans la succession de messire Pierre du Boisbaudri, seigneur de Trans, et de dame Hélène Brûlon, sa femme, leur pere et leur mere. Cet acte reçu par Gautier, notaire à Rennes.

[f° 294 verso] Procès verbal des preuves de la noblesse de François du Boisbaudri, fils de

1. Transcription d'Amaury de la Pinsonnais pour Tudchentil en mai 2011, d'après le Ms français 32100 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070704>).

messire Pierre du Boisbaudri, seigneur du Boisbaudri et de Trans, et de dame Hélène Brulon sa femme, faites le 18 juin de l'an 1611 pour sa reception dans l'ordre de Malte au Grand Prieuré d'Acquaine, par Jean du Cambout, commandeur d'Artains, et par Gabriel Dorin de Ligné, chevalier du même ordre.

III^e degré, bisayeul. Pierre du Boisbaudri II, seigneur de Trans, Hélène Brûlon sa femme, 1587. *D'argent à un grifon de sable.*

Contract de mariage de noble et puissant messire Pierre du Boisbaudri, chevalier seigneur de Trans, de la Plesse et de Saubois, avec demoiselle Hélène Brûlon, fille de haut et puissant messire Pierre Brûlon, seigneur de la Muce, de Beaumont et de la Motte-Tréguéné, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, et de dame Bonne de Tixüe. Ce contract du 27 d'octobre de l'an 1587, reçu par Jacobin, notaire à Rennes.

Transaction faite le 31 de janvier de l'an 1611 entre messire Claude du Boisbaudri, seigneur de Trans, et de dame Helène Brûlon sa belle-mère, dame de Saubois, mère et tutrice de Pierre, de François, de Gabriel, de René, d'Eustache et de Guionne du Boisbaudri ses enfans, sur les différends qu'ils avoient pour le partage noble selon l'Assise du comte Geofroi, qu'ils demandoient dans la succession de leur pere. Cet acte reçu par Boullé, notaire à Rennes.

Partage noble en juvigneurie, donné le 21 de juillet de l'an 1586 par noble et puissant seigneur messire Pierre du Boisbaudri, chevalier seigneur du Boisbaudri, de Saubois, de Trans et de la Plesse, à Renné du Boisbaudri son frère, dans la succession noble et de noble gouvernement de Christophe du Boisbaudri et de demoiselle Olive Brunel sa femme, leur père et leur mère.

IV^e degré, trisayeul. Cristofe du Boisbaudri, seigneur de Trans, Olive Brunel sa femme, dame de la Plesse, 1540. *D'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, les pointes en bas.*

Contract de mariage de noble homme Cristophle du Boisbaudri, seigneur de Trans et du Boisbaudri, avec demoiselle [f° 295 recto] Olive Brunel, fille de Giles Brunel, ecuyer, seigneur du Breil, et de demoiselle Jeanne du Bouchet. Ce contract du 26 d'octobre de l'an 1540 reçu par Chauvri notaire à Rennes.

Partage noble donné le 14^e de juillet de l'an 1540 par Cristophle du Boisbaudri, seigneur du Boisbaudri et de Trans, à Jean du Boisbaudri son frère juvigneur dans la succession de noble François du Boisbaudri et dans celle d'Isabeau de Sévigné sa femme, leur père et mère. Cet acte reçu par Romillé, notaire à Fougères.

Vente faite par demoiselle Anne du Boisbaudri, fiancée de Julien d'Ouaisé, ecuyer seigneur d'Ouaisé et de Verdun, à demoiselle Isabeau de Sévigné, sa mère, tutrice, et ayant la garde noble de Cristophle du Bosbaudri son fils aîné, de tout ce qu'elle pouvoit pretendre dans la succession qui lui étoit échue par la mort de François du Boisbaudri son père, seigneur de Trans. Cet acte fait le 13^e d'aoust de l'an 1528 et reçu par Rénaud et Le Camus, notaires à Trans.

V^e degré, 4^e ayeule. François du Boisbaudri seigneur de Trans, Isabeau de Sévigné sa femme, 1505. *Ecartelé de sable et d'argent.*

Contract de mariage de nobles gens François du Boisbaudri, ecuyer seigneur de Trans et du

Boisbaudri, avec demoiselle Isabeau de Sévigné, fille de noble et puissant Guillaume de Sévigné, seigneur de Sévigné, des Roches et du Chatelier, et de noble Jaquette de Montmorenci. Ce contract du 6^e de juillet de l'an 1505 reçu par Salmon, notaire à Rennes.

Partage donné le 16^e d'aoust de l'an 1521 par noble François du Boisbaudri, ecuyer seigneur du Boisbaudri et de Trans, à demoiselle Georgine du Boisbaudri sa sœur, dans la succession de Pierre du Boisbaudri et de Marguerite de Tréal, leur père et mère, et dans celle de Bonne de Romillé, leur ayeule.

Extrait du livre de la réformation des nobles de l'évêché de Rennes, faite l'an 1513 portant qu'entre les nobles, exems et francs de fouages [f° 295 verso] dans la paroisse de Trans, la maison Villaudon appartenait à noble François du Boisbaudri ecuyer seigneur du Boisbaudri et de Trans.

VI^e degré, 5^e ayeul. Pierre du Boisbaudri, seigneur de Trans, Marguerite de Tréal, sa femme, 1463. *De gueules à un croissant burelé d'argent et d'azur de dix pièces.*

Contract de mariage de nobles personnes Pierre du Boisbaudri, fils aîné de messire Jean du Boisbaudri et assisté de Guillaume du Boisbaudri son ayeul, seigneur du Boisbaudri et de Trans, accordé le 24^e de janvier de l'an 1463 avec Marguerite de Tréal, fille de nobles personnes Olivier de Tréal seigneur de l'Aventure et de Surminette, et de demoiselle Jeanne d'Orange.

Extrait du livre de la reformation des nobles de l'evêché de Rennes, faite l'an 1483, portant que le lieu noble du Boisbaudri appartenait à Pierre du Boisbaudri.

Partage noble donné le 4 d'avril de l'an 1483 par Pierre du Boisbaudri, seigneur de Trans, à Giles du Boisbaudri son frère, dans la succession de messire Jean du Boisbaudri leur père et dans celle de Guillaume du Boisbaudri leur ayeul.

VII^e degré, 6^e ayeul. Jean du Boisbaudri seigneur de Trans, Bonne de Romillé sa femme, 1440. *D'azur à deux léopards d'or l'un sur l'autre, couronnés, lampassés et armés de gueules.*

Contract de mariage de Jean du Boisbaudri, fils de Guillaume du Boisbaudri, seigneur de Trans et du Boisbaudri, accordé le 28^e d'aoust de l'an 1440 avec Bonne de Romillé, fille de Jean de Romillé seigneur de la Chesnelaie, et de Marie du Buat.

VIII^e degré, 7^e ayeul. Guillaume du Boisbaudri, seigneur du Boisbaudri, Egaïsse de Chevegee, sa femme, 1417. *De sable à quatre fusées d'or en fasce accompagné de six bezans de même trois en chef et trois en pointe.*

Contract de mariage de Guillaume du Boisbaudri le jeune, accordé le 14^e d'octobre de l'an 1417 avec Egaïsse de Cheveigné, fille de noble homme messire Jean de Cheveigné, chevalier seigneur de Champlain.

Arrêt du general Parlement assemblé à Vannes le 9 de novembre de l'an 1454 par Pierre, duc de Bretagne, [f° 296 recto] par lequel Guillaume du Boisbaudri, ecuyer, fils de Guillaume du Boisbaudri, est absous de la demande que lui faisoit le procureur du Duc à Fougères, à cause qu'il avoit fait des haies et qu'il avoit fait tendre des filets dans sa terre de Trans voisine de la forest de Villecartier dans la seigneurie de Fougères, attendu qu'il le pouvoit, pour le droit commun et par le

privilège de sa noblesse qui avoit été justifiée, et que par deux enquetes que l'on avoit fait, par l'ordonnance de cette cour, les témoins avoient déposé qu'il étoit homme noble, et qu'il tenoit sa terre de Trans noblement et qu'il avoit des bois, des fiefs, et des domaines où il avoit droit et où il étoit en possession de faire des haies et de tendre des filets pour prendre toutes sortes de bêtes sauvages, soit rousses, ou noires et autres bêtes de chair et de gibier. Cet arrêt signé par le Duc, en son general Parlement, Lucas, et sellé.

Extrait du livre de la réformation des nobles de l'évêché de Rennes, faites l'an 1427, portant que le lieu noble de la Vilaudon, dans la paroisse de Trans, appartenoit à Guillaume du Boisbaudri.

Donnation de l'hôtel de la Cherbaudière, à tenir en juvigneurie, faite le 6^e de juillet de l'an 1417 par Guillaume du Boisbaudri le jeune, fils de Guillaume du Boisbaudri seigneur de Trans, à Jeanne du Boisbaudri sa sœur, femme de Jean de Saint-Gilles.

IX^e degré, 8^e ayeul. Guillaume du Boisbaudri, seigneur de Trans, Marie du Tiercent sa femme, 1393. *D'or à quatre fusées de sable, en fasce.*

Contract de mariage de Jean de Saint Giles, seigneur des Quarrées, acordé le 24^e de fevrier de l'an 1414 avec Jeanne du Boisbaudri, fille de Guillaume du Boisbaudri, par lequel Guillaume du Boisbaudri le jeune, seigneur de la Cherbaudière, lui donne quarente livres de rentes, a prendre sur les héritages de sa [f° 296 verso] mère, et sur ceux de Jeanne de Chantegrue son ayeule.

Donation de la seigneurie de la Renardière, faite en forme de partage noble et avantageux le vendredi avant la fête de Noël de l'an 1397 ², par Guillaume du Boisbaudri seigneur du Boisbaudri et de Trans, à Martine du Boisbaudri sa sœur, pour tout ce qu'elle pouvoit demander de la succession de son père.

X^e degré, 9^e ayeul. Guillaume du Boisbaudri seigneur du Boisbaudri, Jeanne de Chantegrue sa femme, 1370. *D'argent à une grue de sable.*

Contract de mariage de Guillaume du Boisbaudri le jeune, fils aîné et principal heritier de Guillaume du Boisbaudri, seigneur du Boisbaudri et de Trans, et de dame Jeanne de Chantegrue, sa femme, acordé le samedi après le dimanche de Quasimodo de l'an 1393 ³ avec Marie du Tiercent, fille de noble Pierre du Tiercent, chevalier, et de dame Agnès de Fontenai.

Arrêt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne rendu à Rennes le 17 de novembre de l'an 1668 par lequel dame Denise de la Porte, veuve de messire Olivier du Boisbaudri, chevalier seigneur de Trans, chef du nom et des armes du Boisbaudri, et tutrice de ses enfans messire Gilles du Boisbaudri, chevalier seigneur de Langan, avocat général au Parlement, et messire Louis du Boisbaudri seigneur de la Villéaut, sont maintenus dans leur ancienne noblesse, après l'avoir justifiée par les mêmes titres que ceux qui sont énoncés dans cette preuve. Cet arret signé Malescot.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison, juge général des armes et des blazons de France, et chevalier des ordres militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie, certifions au Roi et à S. A. monseigneur [f° 297 recto] Louis de Lorraine, comte

2. Soit le 21 décembre 1397.

3. Soit le 19 avril 1393.

d'Armagnac, de Brionne et de Charni, commandeur des ordres du Roi, Pair et grand écuyer de France, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et gouverneur des villes et des châteaux d'Angers et du Pont-de-Cé, que Marie Germain du Boisbaudri de Langan a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Ecurie comme il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve, que nous avons vérifiée et dressée à Paris le 15 de mars de l'an 1689. Signé d'Hozier.

Vu bon, d'Hozier.